



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 6 février 2024 à AMIENS

Président de la séance : Philippe GRATADOUR

Autres membres présents et délibérants :

- Philippe DUCROCQ
- Pierre NOUALHAGUET
- Jean-Philippe TORTEROTOT

I Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

➤ **Dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe :**

- 2023-7583 : Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Riencourt-lès-Cagnicourt (62)

➤ **Dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe :**

- 2023-7660 : Révision du zonage d'assainissement des eaux usées d'Erepilly (02)

II Plans programmes : avis conformes sur les dossiers déposés dans le cadre du cas par cas « ad'hoc » (en application des articles R.104-33 deuxième alinéa à R.104-35 du code de l'urbanisme)

Avis conformes favorables :

- 2023-7631 : Modification n°3 de Pont-Sainte-Maxence (60)
- 2023-7639 : Modification n°2 du PLU de La Neuville (59)
- 2023-7638 : Modification n°1 du PLU de Tillé (60)
- 2023-7640 : Révision allégée du PLU de Landas (59)

Avis conforme défavorables :

- 2023-7630 : Mise en compatibilité du PLU De Vimy (62)

III Plan programme : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- 2023-7570 : Élaboration du PLUi sectorisé de Pernois (62)

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- 2023-7612 : Parc éolien de Saint-Maixent à Brissy-Hamégicourt (02)
- 2023-7607 : Zone d'expansion de crue de Gonnehem (62)
- 2023-7613: Parc éolien de Soues-Est (80)
- 2023-7645 : Parc éolien de Valescourt (60)

V Autres dossiers soumis à délibération

V-1 Propositions d'absence d'observation au sens des article R 122-7 et R 122-21 du code de l'environnement

- Néant

V-2 Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Néant

VI Autres dossiers

- Néant

Le Président de séance,



Philippe GRATADOUR